

Le Petit Usania

n°30 – février 2001 4e année

Le mensuel d'information de l'USAN

USAN : Cité des Sports de Nancy-Thermal / 6, avenue Hippolyte Maringer / 54000 NANCY / C.C.P. : NANCY 176 574 F

Convention de partenariat avec l'Inspection académique de Meurthe-&-Moselle

Cela y est, ce jour 30 janvier 2001 à 14h00, le Président de l'USAN et Monsieur l'Inspecteur d'Académie de Meurthe-et-Moselle ont signé la CONVENTION DE PARTENARIAT pour «l'élaboration et la mise en oeuvre de stages destinés à la découverte de la spéléologie à l'école élémentaire». Selon l'article 1 de ladite convention «cette opération vise à offrir aux élèves de cycle 3 (CMI - CM2) une initiation à l'approche de la spéléologie dans le cadre des cours d'E.P.S. en liaison avec l'Union Spéléologique de l'Agglomération Nancéienne, dite USAN.»

Sans vouloir reproduire in extenso la totalité des articles de ladite convention, précisons en toutefois le cadre général à l'aide de quelques extraits significatifs et commentés :

- les objectifs de cette initiation visent à la découverte d'une activité sportive à finalité scientifique,
- cette activité ne peut se dérouler que dans les cavités naturelles classées I et II (rappelons que les grotte de Pierre-la-Treiche entrent dans cette dernière catégorie.),
- les séances sont conduites par l'enseignant de la

classe (c'est le maître qui a la conduite des opérations, les spéléologues n'interviennent qu'en qualité d'intervenants extérieurs spécialistes et bénévoles.),

- l'encadrement est assuré par des intervenants extérieurs. Le collaborateur extérieur, responsable de l'activité, doit posséder, en ce qui concerne les grottes ou circuits de classe II, le Brevet d'État d'Éducateur Sportif option spéléologie. Toutefois pour cette classe II, il peut être, dans la limite de ses prérogatives, titulaire d'un diplôme délivré par la Fédération Française de Spéléologie (en d'autres termes, le spéléo responsable de la sortie est un breveté fédéral, il désigne sur le terrain ceux qu'il juge aptes à effectuer le guidage sous terre d'une équipe. Naturellement, il assume l'entière responsabilité de son choix.),
- l'encadrement se fait, pour un groupe de 8 à 10 élèves [...] avec deux adultes, soit un accompagnateur et un spéléo-guide ou deux spéléo-guides (ce sont là les conditions que nous avons toujours appliquées.).

La copie de cette convention sera remise à tout breveté fédéral du club susceptible d'être «collaborateur extérieur responsable de l'activité» qui en fera la demande.

Daniel PREVOT

Constituée le 19 novembre 1961 et déclarée à la préfecture de Meurthe-et-Moselle le 3 janvier 1962 sous le numéro 2143, l'Union Spéléologique de l'Agglomération Nancéienne, ou USAN, «a pour but de grouper les personnes de la région de NANCY s'intéressant à l'exploration, l'étude et la protection des cavités souterraines naturelles ou artificielles» (article 1 des statuts).

Agréée le 2 mai 1981 par le Ministère de la Jeunesse et des Sports sous le numéro 54S433.

Conventionnée par l'Agence Nationale des Chèques-Vacances sous le numéro 147102.

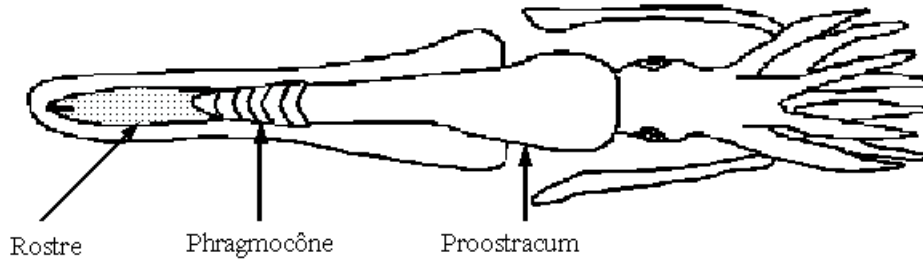
Conventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle.

.....
Directeur de publication &
Responsable de rédaction :
Christophe PREVOT
.....
Imprimeur : USAN - NANCY
ISSN 1292-5950
Dépôt légal n°1303 / Fév. 2001
.....

Les bélemnites par Pascal CUXAC

Au spéléodrome il est courant de voir dans la roche des fossiles appelés «*Bélemnites*». Les bélemnites étaient des mollusques céphalopodes ressemblant à des seiches ou des calmars. La partie couramment fossilisée est en fait le «*rostre*» de l'animal. Constitué d'aragonite, il permet après analyse de connaître la température de l'eau dans laquelle vivaient les bélemnites.

Ces céphalopodes apparaissent au Viséen supérieur (-350 Ma), connaissent leur apogée au Jurassique et au Crétacé et disparaissent à la fin du Mésozoïque (-65 Ma).



Le rostre fossile est donc la partie terminale de l'animal. Du côté de l'apex on peut parfois voir un petit sillon qui est la trace d'insertion de muscles. Après ce rostre se trouve le «*phragmocône*», constitué de chambres cloisonnées. C'est une

Le problème du mois

Nous avons déjà eu l'occasion de souhaiter la bienvenue aux quelques 25 nouveaux usaniens de rang 255 et inscrits pour 2001. L'un d'entre eux, Roman Sapatshev, nous vient du club spéléo de Saint-Petersbourg ; vous savez... cette ville russe à la pointe du golfe de Finlande dans la mer Baltique. Sachant que les coordonnées géographiques de la mairie de cette ville sont 59°55' de latitude Nord et 30°15' de longitude Est et que celles de l'Hôtel de ville de Nancy sont 48°41' de latitude Nord et 6°12' de longitude Est, en déduire la distance kilométrique «à vol d'oiseau» entre ces deux établissements.

Autosecours à la bibliothèque de Laxou !

Lundi 13 novembre, profondément absorbés par leur travail pour le fonds documentaire de la LISPEL dans le sous-sol de la Bibliothèque municipale de LAXOU qui l'héberge, trois USANIENS (Noëlle ANTOINE, Pascal CUXAC et Jean-Luc METZGER) ont oublié l'heure de fermeture de ladite bibliothèque et s'y sont ainsi retrouvés bloqués. Déclenchée auprès d'Éliane, l'alerte fut rapidement suivie d'effet et les trois malheureux tirés de leur situation inconfortable...

Distinction honorifique

Mercredi 17 janvier dernier, lors de la séance annuelle de la «remise des prix du meilleur athlète de la ville de Nancy», le Président de l'USAN (en costume cravate) s'est vu remettre la Médaille d'or des dirigeants des clubs et associations de Nancy par Monsieur André ROSSINOT Maire de la ville, ancien Ministre. Dans cette distinction, il faut voir la reconnaissance de la Spéléologie en général dans le paysage sportif de Nancy et celle de l'USAN en particulier dans le tissu associatif de la ville ainsi que la récompense de toute l'équipe qui œuvre depuis de nombreuses années à la grandeur du club et à sa notoriété. Un grand bravo à tous.

L'Est Républicain de jeudi 18 qui a relaté cette manifestation, a consacré un cinquième de l'article à ce seul événement qu'il a intitulé «*La spéléologie à l'honneur*» et qualifié de «*suffisamment rare*».

Les conséquences de cette distinction ne se sont point fait attendre puisqu'avant même qu'il soit honoré, le futur récipiendaire recevait de la part de Monsieur Bernard DAUM adjoint au Maire, directeur du Service des sports de Nancy, une demande pressante d'ouverture d'une option spéléologie à l'intérieur de l'École municipale des sports de Nancy sous contrôle du club. Nous en reparlerons...

Président : Daniel PREVOT	Gymnase : Pascal CUXAC
Vice-Président : Bruno RAGARU	Matériels : Martial MARTIN
Trésorier : Christian ROUMEGOUS	Mines/archéo. : Jean-Mary BLIND
Trésorier Patrick CARIGI	Piscine : Sylvie GOBERT
Secrétaire : Christophe PREVOT	Plongée : Martial MARTIN
Act. éducatives : Éliane PREVOT	Promotion : Jérôme CONTAL
Archives/Biblio : Patrick LIBERT	R.D.E. : Cyril WIRTZ
Documentation : Bruno RAGARU	Site Internet : Jean-Luc METZGER
Festivités : Jérôme CONTAL	Adresse site : http://www.usan.fr.st

Rappel des conditions d'emprunt du matériel du club

Nous attirons l'attention des utilisateurs sur la nécessité de restituer puis de ranger après nettoyage, tout matériel emprunté dans un délai raisonnable (le délai d'une semaine au plus après la fin de l'activité ayant motivé l'emprunt ne semble pas excessif). Certains écarts abusifs relativement à cette règle élémentaire de fonctionnement en collectivité, ayant été relevés par les responsables au matériel, des sanctions pourraient être envisagées : suspension du droit d'emprunt pour une durée fixée par le bureau voire interdiction de prêt pour certains récidivistes notoires.

Information du CDS-88

Consignes du CDS-88 pour la quiétude des dirigeants de clubs :

Suite à l'incident d'Alain GRIFFON le 30 septembre 2000 dans la grotte des Chaillets à Cademène (Doubs), le CDS-88, lors de sa réunion du 9 novembre dernier, préconise le certificat médical obligatoire pour chaque licencié FFS. Ce document médical, daté de moins de 3 mois, sera demandé annuellement et seules les personnes le possédant seront alors assurées FFS.

Le certificat médical devra être adapté au niveau de la spéléologie pratiquée (cf. classification FFS).

À propos du problème du mois : distance angulaire et distance métrique

Considérons deux points A et B de la surface de la terre supposée être une sphère parfaite de centre O. On appelle distance angulaire de A à B l'angle non orienté entre les rayons OA et OB. Cet angle noté p est compris entre 0 et 180°. La distance métrique notée d de A à B est la distance entre A et B mesurée en mètres sur le grand cercle de la sphère passant par les points A et B. Cette distance est donc comprise entre 0 et 20 000 km (le tour de la terre mesurant 40 000 000 m par définition du mètre). Le lien entre p et d est donné par la formule : $1000 \times p = 9 \times d$ (p en degrés et d en kilomètres). Ainsi, par exemple, si A et B sont distants de $p = 1'$ (i.e. 1 minute d'arc ou un soixantième de degré d'angle), leur distance métrique est $d = \frac{1}{9} \times 1000 \times \frac{1}{60} \approx 1,852$ km ou 1852 m soit par définition 1 mille nautique international.

LA LATITUDE :

On appelle latitude d'un point A de la surface de la terre l'angle noté $L(A)$ que fait la verticale au point A (ie. le rayon OA) avec le plan de l'équateur. Cet angle est compris entre 0 et 90°. On doit préciser en plus la nature de l'hémisphère (nord : N, ou sud : S), auquel il se réfère. La distance angulaire a du point A au pôle nord P (i.e. l'angle entre les rayons OA et OP), est sa colatitude. Si $L(A)$ est la latitude de A alors on a : $a = 90 - L(A)$ pour l'hémisphère nord et $a = 90 + L(A)$ pour l'hémisphère sud. Cet angle est compris entre 0 et 90° pour l'hémisphère nord et entre 90 et 180° pour l'hémisphère sud.

LA LONGITUDE :

On appelle longitude d'un point A de la surface de la terre l'angle noté $l(A)$ que fait le plan du méridien passant par le point A (c'est-à-dire le plan du grand cercle de la sphère passant par les points A et P) avec le plan du méridien de Greenwich pris arbitrairement comme méridien origine. Cet angle est compris entre 0 et 180°. On doit préciser en plus la situation du point A relativement à Greenwich : à l'ouest (W) ou à l'est (E).

UN DÉBUT DE SOLUTION :

Considérons 2 points A et B pris sur la surface de la terre. Ils définissent avec le pôle nord P un triangle dit sphérique et noté APB. L'angle au sommet P de ce triangle, est défini comme l'angle (encore) noté q compris entre 0 et 180° entre les plans des méridiens passant respectivement par A et B.

- Si A et B sont du «même côté» relativement à Greenwich (c'est-à-dire tous les deux à l'ouest ou tous les deux à l'est) on a : $q = |l(A) - l(B)|$,
- si A et B sont de «chaque côté» relativement à Greenwich (c'est-à-dire l'un à l'ouest et l'autre à l'est) avec $0^\circ \leq l(A) + l(B) \leq 180^\circ$ alors on a : $q = l(A) + l(B)$ et
- si A et B sont de chaque côté» relativement à Greenwich avec $180^\circ \leq l(A) + l(B) \leq 360^\circ$ alors on a : $q = 360 - [l(A) + l(B)]$.

Connaissant les distances angulaires a de P à A et b de P à B (c'est-à-dire les colatitudes de A et B respectivement) ainsi que l'angle q au sommet P du triangle sphérique APB on en déduit la distance angulaire p de A à B à l'aide de la relation fondamentale de trigonométrie sphérique pour la résolution des triangles sphériques : $\cos(p) = \cos(a)\cos(b) + \sin(a)\sin(b)\cos(q)$. D'où ensuite la distance métrique de A à B.

Activités régulières

Mur d'escalade : séance hebdomadaire chaque mardi (hors vacances scolaires) de 20 h à 22 h pour escalade et entraînement sur corde au gymnase Provençal (quai René II à NANCY).

Piscine : **LA PISCINE A ROUVERT SES PORTES JUSQU'EN MAI !** séance hebdomadaire chaque jeudi de 20 h 30 à 22 h pour plongée et natation à la piscine de Nancy-Thermal, NANCY (entrée : 10 F = 1,52 €)

Programme établi lors de la réunion du vendredi 26 janvier

le S 27/01 **réunion** : Assemblée Générale du CDS-54 à la Maison des Sports (TOMBLAINE) à partir de 16h

du S 27/01 **spéléo** : dans le Doubs

au D 28/01 responsable : Patrick CARIGI

le D 28/01 **encadrement** : groupe de scouts à Pierre-la-Treiche / resp. : Etienne WEBER

du V 09/02 **spéléo** : au gouffre Jean Bernard

au D18/02 responsable : Martial MARTIN



En prévisions

le S 24/02 **réunion** : Assemblée Générale de la LISPEL & 141e séminaire à Nancy

du V 02/03 **réception** : visite des spéléos du Spéléo Club de Paris dans divers sites (spéléodrome, mine de

au D 04/03 Boudonville, grotte du Chaos...) / responsable : Daniel PREVOT

le S 10/03 **encadrement** : Union Française de Géologie au spéléodrome / resp. : P.CUXAC

le S 17/03 **encadrement** : groupe VTTistes de Bouxières-aux-Dames / resp. : D.PREVOT

le D 18/03 **encadrement** : foyer rural du Sanon au spéléodrome / resp. : Alain WEBER

le S 31/03 **encadrement** : Association Départementale Protection Civile au spéléodrome / resp. : D.PREVOT

S31/3-D8/4 **spéléo** : dans l'Ardèche (aven de Noël...) / responsable : Martial MARTIN

S2 - L4/6 **réunion** : Assemblée Générale de la FFS

le S 16/06 **réunion** : 142e séminaire LISPEL à Longwy avec parcours du sentier des minières de St Pancré

V5 - D7/10 **manifestation** : 30e anniversaire forage Rupt-du-Puits, rencontres d'octobre SCP, 143e séminaire

S8 - D9/12 **manifestation** : 40e anniversaire USAN et Festival Lorrain de l'Image Souterraine

Tarifications pour 2001

Cotisation fédérale FFS simple : 165 F = 25,15 €

Cotisation club USAN simple : 105 F ou 16 €

Assurance fédérale basique : 200 F = 30,49 €

Licence initiation individuelle : 20 F = 3,05 €

Frais de maintenance	Casque	Baudrier	Carbure (5 kg)	Pile (4,5 V)
membre de l'USAN	-	-	60 F = 9,15 €	3 F = 0,46 €
personne extérieure	15 F = 2,29 €	25 F = 3,81 €	70 F = 10,67 €	5 F = 0,76 €
forfait hebdomadaire	15 F = 2,29 €	50 F = 7,62 €	-	-
forfait mensuel	40 F = 6,10 €	100 F = 15,24 €	-	-